



Solvabilité et gestion des risques : les nouvelles tendances qui façonnent l'industrie de l'assurance

Solvency and risk management the new trends shaping the insurance industry

Khaoula METCHAT

Laboratoire LIDDRUIS
Université Ahmed ben Mohamed Oran 2,
Algérie

Metchat.khaoula@univ-oran2.dz

Received: 01/06/2023

Dr. Souhila BOUDAUD

Laboratoire LIDDRUIS
Université Ahmed ben Mohamed Oran 2,
Algérie

Boudaoud.souhila@univ-oran2.dz

Accepted: 03/08/2023

Published: 31/08/2023

Résumé :

Cet article examine les nouvelles tendances dans l'industrie de l'assurance en Algérie à savoir la solvabilité et la gestion des risques. L'objectif de cet article est de déterminer comment les compagnies d'assurance peuvent renforcer leur capacité à gérer les risques et à maintenir leur solvabilité face aux différents changements. Pour atteindre cet objectif, une revue de la littérature scientifique a été effectuée, et les rapports annuels du secteur des assurances en Algérie ont été analysés. Les résultats soulignent l'importance de la solvabilité pour assurer la compétitivité des compagnies d'assurance, ainsi que la nécessité d'adapter les pratiques aux normes internationales. La solvabilité et la gestion des risques sont des enjeux majeurs pour l'industrie de l'assurance en Algérie, nécessitant des mesures stratégiques pour garantir la solidité financière, protéger les assurés et maintenir la stabilité de l'industrie dans un environnement en constante évolution.

Mots Clés : Assurance, Solvabilité II, Gestion des risques, Modèles de valorisation des risques, Industrie de l'assurance

Abstract:

This article investigates emerging trends in the Algerian insurance industry, specifically focusing on solvency and risk management. The objective of this study is to determine how insurance companies can enhance their risk management capabilities and maintain solvency amidst a rapidly changing landscape. To achieve this aim, a comprehensive review of scientific literature was conducted, along with an analysis of annual reports from the Algerian insurance sector. The findings underscore the significance of solvency in ensuring the competitiveness of insurance companies, as well as the imperative to align practices with international standards. Solvency and risk management constitute pivotal concerns for the Algerian insurance industry, necessitating strategic measures to ensure financial stability, safeguard policyholders, and uphold industry resilience in an ever-evolving environment.

Key Words: Insurance, Solvency II, Risk management, Risk valuation models, Insurance industry.

JEL Classification: G22, G32, G33.

*Auteur Correspondant : Khaoula METCHAT (*Metchat.khaoula@univ-oran2.dz*).



Introduction :

L'industrie de l'assurance joue un rôle essentiel dans la gestion des risques pour les entreprises et les particuliers (Boutaleb, K., Cheklat, L., 2022). Les compagnies d'assurance sont chargées de protéger leurs clients contre les pertes financières liées à divers événements, tels que les accidents, les maladies, les dommages matériels et les pertes de revenus (Kheloufi, H., & Ikene, F., 2019).

Cependant, les compagnies d'assurance elles-mêmes sont confrontées à des risques importants, tels que les risques de marché, les risques opérationnels et les risques liés aux produits d'assurance. Pour faire face à ces risques, les compagnies d'assurance doivent mettre en place une gestion des risques efficace (Raïs, 2012).

Dans ce contexte, notre article explore les nouvelles tendances qui façonnent l'industrie de l'assurance en matière de solvabilité et de gestion des risques. A cet effet, nous posons la problématique suivante : Comment ces nouvelles tendances influencent-elles la capacité des compagnies d'assurance à gérer les risques et à maintenir leur solvabilité face aux changements économiques, réglementaires et technologiques en cours ? De plus, quelles sont les approches théoriques qui peuvent les aider à évaluer les enjeux éthiques associés à la gestion des risques dans l'industrie de l'assurance ?

Cet article part de l'hypothèse selon laquelle la solvabilité et la gestion des risques sont des éléments clés pour garantir la compétitivité des compagnies d'assurance. L'étude s'appuie sur une revue de la littérature scientifique et professionnelle consacrée à la solvabilité et à la gestion des risques dans l'industrie de l'assurance. Elle est basée également sur les rapports annuels du secteur des assurances en Algérie.

I. Cadre théorique et revue de littérature :

1. Cadre théorique :

1.1. De la solvabilité I à la solvabilité II :

La solvabilité d'une entreprise d'assurance est sa capacité à honorer ses engagements envers les tiers, en particulier les assurés, même dans des situations difficiles. Cette capacité nécessite qu'elle dispose d'un capital suffisant. (MELYON, 2007) Le projet Solvabilité, lancé dans les années 2000, a codifié les 14 directives existantes en une seule directive, publiée le 17 décembre 2009 au Journal Officiel de l'Union Européenne sous le nom de 2009/138/CE. (Mazzanti, 2012).

Les premières directives, appelées Solvabilité 1, datent de 1973 pour l'assurance non-vie et de 1979 pour l'assurance vie. Elles sont appliquées par les assureurs européens et reposent sur trois grands principes (PORET, 2014): le calcul prudent des engagements qui représentent l'élément le plus important des passifs, l'utilisation d'actifs sûrs, liquides et rentables pour couvrir les engagements, et la nécessité pour l'assureur de maintenir une marge de solvabilité supérieure à l'exigence de marge de solvabilité et au fonds minimum garanti.

Toutefois, certains points ont été critiqués dans la mise en place de Solvabilité I :

- Elle est considérée comme une méthode trop simpliste et mécanique dans son approche du risque.



- Elle a tendance à sanctionner la prudence en matière de provisionnement et de tarification.
- Elle ne prend pas en compte le profil de risque spécifique de chaque compagnie d'assurance.
- Son harmonisation est limitée à l'échelle internationale. Dans le but de créer un véritable marché unique au niveau européen, il est devenu nécessaire de moderniser et d'harmoniser les règles prudentielles, et d'uniformiser les pratiques des autorités de contrôle grâce à une nouvelle directive Solvabilité 2. (ALOUCHE,S., FEKARCHA,S., .2021).

Solvabilité II est une directive européenne entrée en vigueur en 2016, qui a été élaborée pour établir un cadre de solvabilité harmonisé pour l'ensemble du marché européen de l'assurance. Elle vise à renforcer la protection des assurés, à garantir une concurrence équitable entre les entreprises d'assurance et à accroître la stabilité financière dans l'industrie de l'assurance. (Guibert, Q., Juillard, M., Planchet, F., & Teugua, O. N, 2014) . Les principes fondamentaux de Solvabilité II sont basés sur une approche dite "risque basé" ou "risk-based approach" qui vise à évaluer les risques auxquels les compagnies d'assurance sont exposées et à leur demander de disposer de suffisamment de fonds propres pour faire face à ces risques.

Cette approche s'oppose à une approche plus traditionnelle basée sur la conformité réglementaire et la conformité à des ratios de solvabilité fixes. (ALLAG, 2008)

Solvabilité II se compose de trois piliers (ALOUCHE,S., FEKARCHA,S., .2021):

- Le premier pilier concerne les exigences de capital et de solvabilité. Il définit les exigences de capital que les compagnies d'assurance doivent respecter pour être considérées comme solvables. Ces exigences sont basées sur une évaluation des risques que l'entreprise doit mener à bien, en utilisant des méthodes statistiques et mathématiques complexes.

- Le deuxième pilier concerne la gestion des risques et la gouvernance d'entreprise. Il exige que les compagnies d'assurance mettent en place des systèmes de gestion des risques solides et efficaces pour identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques. Les compagnies d'assurance doivent également mettre en place une structure de gouvernance solide pour garantir une gestion efficace des risques.

- Le troisième pilier concerne la transparence et la communication. Il exige que les compagnies d'assurance fournissent des informations claires, précises et comparables sur leur situation financière et leurs risques aux parties prenantes, notamment aux assurés, aux actionnaires et aux régulateurs.

Les implications de Solvabilité II pour les compagnies d'assurance sont importantes. Elles doivent disposer de systèmes de gestion des risques solides, mettre en place des processus de reporting et de communication efficace, et disposer d'un capital suffisant pour faire face à tous les risques auxquels elles sont exposées. Solvabilité II a également eu des conséquences sur le marché de l'assurance, notamment en favorisant la consolidation du marché et en renforçant la concurrence entre les compagnies d'assurance. (Hami, C., & Cherif, L., 2022).

Figure 1 : Les trois piliers de « Solvabilité II »



Source : : www.advents.fr (consulté le 09/03/2023 à 21 :25)

1.2. Théorie de la gestion des risques :

Dans l'industrie de l'assurance, la gestion des risques est un aspect crucial de l'activité des compagnies d'assurance. En effet, les compagnies d'assurance sont exposées à de nombreux risques, tels que les risques de souscription, les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de réputation, etc. (Bennamane, 2023).

La gestion des risques dans l'industrie de l'assurance peut être améliorée grâce à l'utilisation de différents outils et techniques. Par exemple, l'analyse de scénarios peut être utilisée pour identifier les risques potentiels et pour évaluer leur impact sur l'entreprise. La gestion des risques peut également être améliorée grâce à l'utilisation de modèles mathématiques sophistiqués, tels que les modèles d'attribution de risques. (Marref, 2013) .

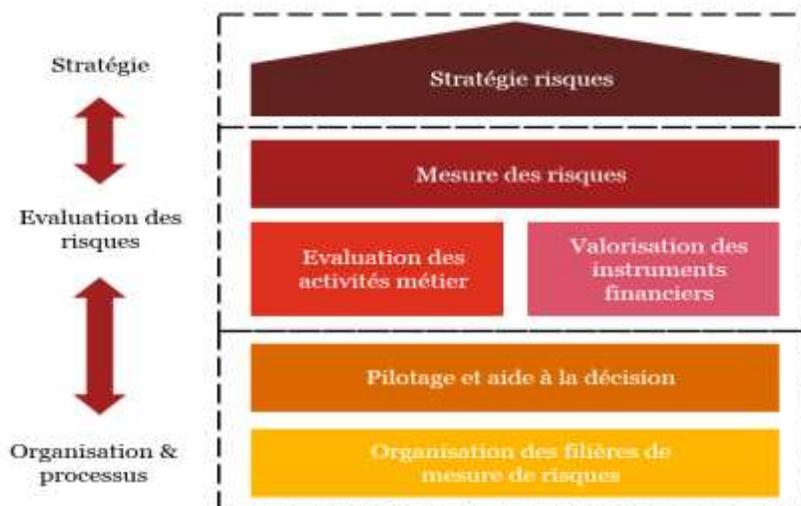
La théorie de la gestion des risques peut aider les compagnies d'assurance à améliorer leur gestion des risques et leur solvabilité en leur fournissant un cadre méthodologique pour identifier, évaluer et gérer les risques. Elle permet également aux compagnies d'assurance de mieux comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de prendre des mesures pour minimiser ces risques. En fin de compte, une gestion efficace des risques peut contribuer à renforcer la solvabilité des compagnies d'assurance et à améliorer leur capacité à faire face à toutes les éventualités. (KADRI, C. & MAHRI, N. , 2020)

1.3. Les modèles de valorisation des risques :

Les modèles de valorisation des risques sont des outils utilisés pour évaluer et valoriser les risques dans une entreprise. Ces modèles utilisent des techniques statistiques et mathématiques sophistiquées pour évaluer les risques et les incertitudes auxquels une entreprise est exposée. (Hami, C., & Cherif, L., 2022)

Dans l'industrie de l'assurance, les modèles de valorisation des risques sont utilisés pour évaluer les risques de souscription, les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de réputation, etc. (KADRI, C. & MAHRI, N. , 2020) L'application de ces modèles dans l'industrie de l'assurance permet aux compagnies d'assurance de mieux comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de prendre des décisions plus éclairées sur la gestion de ces risques. Les modèles de valorisation des risques peuvent également aider les compagnies d'assurance à déterminer les niveaux de capitalisation nécessaires pour faire face aux risques auxquels elles sont exposées. (Kermisch, 2011).

Figure 2 : Les modèles de valorisation des risques



Source : www.pwc.fr(consulté le 11/03/2023)

1.4. Les enjeux éthiques de la gestion des risques dans l'industrie de l'assurance

Les enjeux éthiques liés à la gestion des risques dans l'industrie de l'assurance sont multiples et complexes. L'un des principaux enjeux est la tarification équitable des produits d'assurance. Les compagnies d'assurance sont souvent confrontées à la difficulté de déterminer les primes en fonction des risques encourus par les assurés. Si les primes sont trop élevées, certaines personnes peuvent être exclues de l'accès à l'assurance, ce qui peut être considéré comme discriminatoire. D'autre part, si les primes sont trop faibles, cela peut mettre en danger la stabilité financière de la compagnie d'assurance et affecter sa capacité à indemniser les sinistres.

Un autre enjeu éthique important est l'accès à l'assurance pour tous. Dans de nombreux pays, l'assurance est considérée comme un service public qui doit être accessible à tous, quelle que soit leur situation financière ou leur état de santé. Cependant, les compagnies d'assurance peuvent être réticentes à assurer les personnes présentant des risques élevés, car cela peut nuire à leur rentabilité. Les compagnies d'assurance peuvent également être confrontées à des enjeux éthiques liés à la protection de la vie privée et des données personnelles des assurés.



Pour répondre à ces enjeux éthiques, les compagnies d'assurance peuvent adopter des approches éthiques telles que la transparence et la responsabilité sociale. La transparence implique de communiquer clairement avec les assurés sur la manière dont les primes sont calculées et sur les facteurs pris en compte dans l'évaluation des risques. La responsabilité sociale implique que les compagnies d'assurance prennent en compte les conséquences sociales de leurs activités et cherchent à minimiser leur impact négatif sur la société.

En fin de compte, la gestion des risques dans l'industrie de l'assurance nécessite une réflexion éthique approfondie pour trouver un équilibre entre la rentabilité de l'entreprise et la protection des droits et intérêts des assurés. (Simonnet, 2015)

2. Études antérieures sur la gestion des risques dans l'industrie de l'assurance

▪ "Risk management practices in the insurance industry" de Maryam Akhtar et al. (2017) - cette étude examine les pratiques de gestion des risques dans l'industrie de l'assurance en se basant sur une enquête menée auprès de compagnies d'assurance de différents pays. Les résultats montrent que les compagnies d'assurance ont adopté des pratiques de gestion des risques sophistiquées, mais que des améliorations sont encore nécessaires en matière de communication des risques et de prise en compte des risques non financiers.

▪ "Solvency II and the strategic management of insurance companies" de Matteo Caroli et al. (2018) - cette étude examine l'impact de la directive Solvabilité II sur la gestion stratégique des compagnies d'assurance. Les résultats montrent que Solvabilité II a conduit à une amélioration de la gestion des risques et de la solvabilité, mais que des défis subsistent en termes de mise en œuvre et de communication des exigences de Solvabilité II.

▪ "Artificial intelligence and insurance risk management" de William H. Greene (2019) - cette étude examine l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion des risques dans l'industrie de l'assurance. Les résultats montrent que l'utilisation de l'intelligence artificielle peut aider les compagnies d'assurance à identifier plus rapidement les risques émergents et à prendre des décisions plus éclairées en matière de tarification et de souscription.

▪ "The ethical challenges of risk management in the insurance industry" de Fiona Borthwick et al. (2020) - cette étude examine les enjeux éthiques liés à la gestion des risques dans l'industrie de l'assurance. Les résultats montrent que des tensions existent entre les impératifs de solvabilité et les exigences éthiques et sociales, et que des efforts doivent être faits pour garantir l'équité et l'accessibilité pour tous les consommateurs.

II. Méthodologie de la recherche :

1. Description de la méthodologie de la recherche :

Pour analyser et comprendre le concept des mécanismes de la réglementation prudentielle, nous avons choisi la méthode historique, qui est utilisée par les chercheurs en sciences sociales, notamment par les économistes, lorsqu'il s'agit de comprendre le présent d'un phénomène à l'aide des expériences du passé. Dans un premier temps, nous avons collecté les divers documents (ouvrages, articles et textes juridiques) ayant relation avec notre objet de recherche, puis nous avons évalué et analysé ses ressources à l'aide la méthode de l'analyse de contenu. Pour l'étude de cas, Notre recherche repose sur des données statistiques récoltées sur la période 2007-2021, de l'activité des assureurs Algériens, nous avons basé sur le taux de solvabilité des compagnies d'assurance qui représente un indice très important pour évaluer la situation financière de ces compagnies, et donc leurs capacités à gérer les risques.

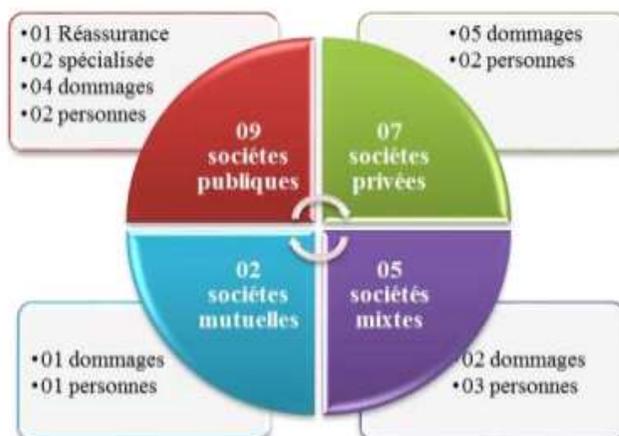
2. Le contexte de la réglementation prudentielle des assureurs Algériens :

Le secteur des assurances en Algérie est en pleine évolution en raison de son importance économique et sociale. Dans l'ensemble, l'État a fait des efforts significatifs pour éliminer les restrictions et les obstacles auxquels sont confrontés les investisseurs dans le domaine des assurances. Cela s'est concrétisé notamment par l'adoption de la loi 06/04 du 20 février 2006, qui apporte des modifications et des compléments à l'ordonnance 95/07 du 25 janvier 1995.

2.1. La structure du marché Algérien des assurances :

La structure du marché algérien des assurances se compose de douze (12) compagnies d'assurance de dommages, Huit (08) compagnies d'assurance de personnes et trois (03) autres spécialisées à savoir : la CCR, la SGCI et la CAGEX. Par nature du capital et type d'activité, ces sociétés se répartissent comme suit :

Figure 3 : « Structure du marché Algérien des assurances »



Source : Rapport d'activité des assurances en Algérie 2021, Direction Des Assurances, Ministère des Finances, Algérie



2.2. Renforcement de la réglementation prudentielle des assureurs Algériens :

Le renforcement de la réglementation prudentielle des compagnies d'assurance repose sur deux aspects clés : la nécessité d'une solide assise financière et une gestion des risques efficace. Ainsi, la loi exige que les compagnies d'assurance libèrent la totalité de leur capital social avant d'obtenir leur agrément, et accorde à l'autorité de supervision le droit d'obtenir des informations sur l'origine des fonds utilisés pour la création ou l'augmentation du capital social de la société (Loi n°06-04, 2006, p. 07). De plus, toute acquisition d'actions représentant 20% ou plus du capital de la société d'assurance agréée est soumise à l'approbation de l'autorité de supervision. Afin de prévenir les risques systémiques, la participation des institutions bancaires et financières dans le capital des compagnies d'assurance est également réglementée (Loi n°06-04, 2006, p. 10).

Par ailleurs, le législateur algérien a établi un fonds de garantie des assurés qui est chargé d'assumer, en cas d'insolvabilité des compagnies d'assurance, tout ou partie des dettes envers les assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurance. Le financement de ce fonds est principalement assuré par les compagnies d'assurance et/ou de réassurance agréées, à un taux ne dépassant pas 1% des primes émises nettes d'annulations.

2.3. Les exigences des règles prudentielles selon la législation algérienne :

Selon les dispositions réglementaires régissant l'activité des assurances, toute compagnie d'assurance et/ou de réassurance en Algérie est soumise à l'obligation de respecter les points suivants :

▪ Respect du délai d'envoi des documents comptables et technique :

Selon l'Ordonnance n°95/07 de 1995 (UAR, 2014) le délai limite pour l'envoi des documents comptables et techniques est fixé au 30 juin de chaque année. La liste de ces documents, établie par l'arrêté n°004 du 22/07/1996 (réglementaires, 2023), comprend les éléments suivants:

- Le bilan, les comptes de résultats et les tableaux annexes.
- Le rapport du commissariat aux comptes.
- Les états techniques.
- Le tableau des placements financiers (trimestriels) et de la marge de solvabilité (trimestriel).
- Les informations d'ordre général.

▪ Conformité aux règles prudentielles :

Les exigences liées à la solvabilité dans le secteur des assurances comprennent plusieurs aspects importants, comme décrit par Abboua (ABBOURA, 2011) :

- Niveau de la marge de solvabilité : Il s'agit de vérifier que les compagnies d'assurance disposent d'une marge de solvabilité adéquate pour faire face aux risques auxquels elles sont exposées.
- Niveau des provisions techniques : Les compagnies d'assurance doivent constituer des provisions techniques suffisantes pour couvrir leurs engagements envers les assurés, conformément aux règles et réglementations en vigueur.



- Représentation des engagements réglementés : Il est essentiel que les compagnies d'assurance fournissent une représentation précise de leurs engagements réglementés, afin de garantir une transparence et une gestion appropriées des risques. Les exigences des règles prudentielles, telles que définies par le législateur algérien, visent à atteindre trois objectifs principaux:
- Différenciation entre la marge de solvabilité à constituer par les compagnies d'assurances dommages et celles à constituer par les compagnies d'assurances de personnes.
- Renforcement des règles de constitution de la marge de solvabilité en prenant en compte le report à nouveau (résultat en instance d'affectation), qu'il soit positif ou négatif. L'objectif est d'obtenir un niveau réel de la marge de solvabilité.
- Conformité à la nouvelle terminologie introduite par les dispositions du Système Comptable Financier (SCF). Ainsi, les "provisions techniques" sont désormais appelées "provisions réglementées", tandis que les "dettes techniques" sont remplacées par les "provisions techniques".

III. Résultats et discussion:

Chaque société d'assurance et/ou de réassurance a l'obligation de constituer une marge de solvabilité correspondant au moins à 15% des provisions techniques et à 20% des primes émises et/ou acceptées, après déduction des taxes et des annulations. Pour les sociétés d'assurance de personnes, la marge de solvabilité pour les branches vie-décès, nuptialité-natalité et de capitalisation doit être au moins égale à la somme de 4% des provisions mathématiques et 0,3% des capitaux sous risque non négatifs. En ce qui concerne les primes émises et/ou acceptées, après déduction des taxes et des annulations, les sociétés d'assurance et de réassurance maintiennent des marges supérieures au minimum requis par la réglementation. En moyenne, le taux de cette marge s'élève à 111%, soit 6 fois le minimum réglementaire. (assurances, 2021).



Tableau1 : « L'évolution de la marge de solvabilité 2020– 2021 »

Unité : Millions DA

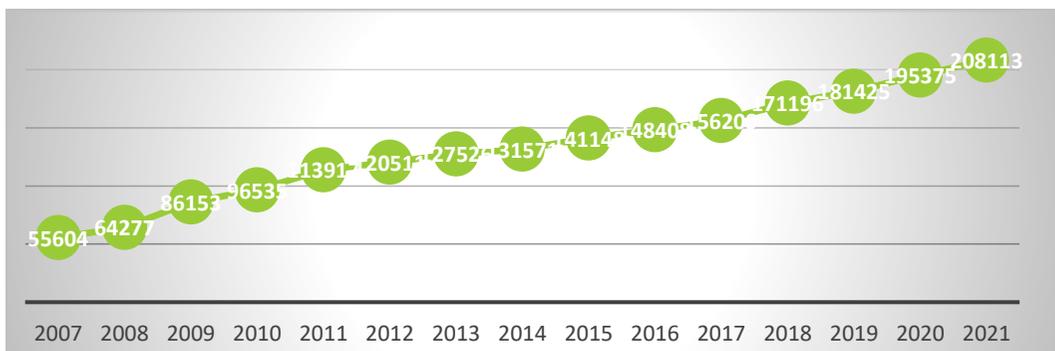
Société	Année 2020		Année 2021		Variation 20/21		
	Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %	
Assurance Dommages	SAA	40 073	21%	42 128	20%	2 055	5%
	CAAR	22 458	11%	23 224	11%	766	3%
	CAAT	30 053	15%	31 911	15%	1 858	6%
	CASH Assurances	13 535	7%	14 066	7%	531	4%
	GAM	2 554	1%	2 598	1%	45	2%
	SALAMA	3 719	2%	3 812	2%	93	3%
	TRUST ALGERIA	3 560	2%	3 718	2%	158	4%
	ALLIANCE ASSURANCES	4 623	2%	4 814	2%	191	4%
	CIAR	5 998	3%	6 291	3%	293	5%
	2A	2 335	1%	2 500	1%	1 318	112%
	AXA Dommage	1 202	1%	910	0%	- 292	-24%
	CNMA	7 488	4%	8 782	4%	1 295	17%
Assurance de Personnes	MACIR VIE	1 569	1%	1 567	1%	- 2	0%
	TALA	1 932	1%	1 978	1%	46	2%
	SAPS	1 976	1%	1 999	1%	23	1%
	Caarama assurance	1 663	1%	1 698	1%	35	2%
	CARDIF EL-DJAZAIR	2 031	1%	2 048	1%	17	1%
	AXA Assurances Algérie Vie	1 757	1%	1 463	1%	- 294	-17%
	Le Mutualiste	1 381	1%	1 567	1%	-	-
	AGLIC	952	0%	1 123	1%	171	18%
Total (Ass.directe)	150 859	77%	158 196	76%	8 490	6%	
CCR	37 843	19%	42 304	20%	4 461	12%	
SGCI	3 421	2%	3 862	2%	441	13%	
CAGEX	3 253	2%	3 751	2%	322	9%	
Total général	195 375	100%	208 113	100%	13 714	7%	

Source : Rapport d'activité des assurances en Algérie 2021, Direction Des Assurances, Ministère des Finances, Algérie

**Tableau2 : « niveau de la marge de solvabilité au 31/12/2021 »**

	Marge de solvabilité (En Millions DA)	Par rapport aux Provisions techniques(*)	Nombre de fois du minimum réglementé	Par rapport aux primes (**)	Nombre de fois du minimum réglementé
SAA	42 128	135%	9	146%	7
CAAR	23 224	152%	10	143%	7
CAAT	31 911	137%	9	126%	6
CASH Assurances	14 066	51%	3	87%	4
GAM	2 598	91%	6	82%	4
SALAMA ASSURANCES	3 812	66%	4	88%	4
TRUST ALGERIA	3 718	142%	9	61%	3
ALLIANCE ASSURANCES	4 814	152%	10	100%	5
CIAR	6 291	66%	4	73%	4
2A	2 500	67%	4	65%	3
AXA Assurances Algérie Dommage	910	45%	3	56%	3
CNMA	8 782	85%	6	69%	3
MACIR VIE	1 567	314%	21	153%	8
TALA	1 978	56%	4	143%	7
SAPS	1 999	73%	5	120%	6
CAARAMA ASSURANCES	1 698	31%	2	98%	5
CARDIF EL-DJAZAIR	2 048	72%	5	64%	3
AXA Assurances Algérie Vie	1 463	106%	7	87%	4
Le Mutualiste	1 567	716%	48	406%	20
AGLIC	1 123	24%	2	57%	3
TOTAL	158 196	99%	7	109%	5
CCR	42 304	69%	5	107%	5
SGCI	3 862	63%	4	333%	17
CAGEX	3 751	420%	28	301%	15
TOTAL GENERAL	208 113	92%	6	111%	6

Source : Rapport d'activité des assurances en Algérie 2021, Direction Des Assurances, Ministère des Finances, Algérie

Figure 4 « Marge de solvabilité en Millions DA »

Source : élaboré par nos soins à partir des statistiques des rapports d'activité des assurances en Algérie



La courbe de la marge de solvabilité présente une tendance générale à la hausse sur la période de 2007 à 2021. Cela indique une amélioration progressive de la solvabilité des entreprises au fil des ans.

En observant les chiffres, on peut noter que la marge de solvabilité a connu une augmentation régulière et significative depuis 2007, passant de 55 604 millions DA cette année-là à 208 113 millions DA en 2021. Cette évolution témoigne d'une croissance notable de la capacité des entreprises à répondre à leurs obligations financières et à faire face aux risques.

Plus spécifiquement, la croissance de la marge de solvabilité est relativement stable jusqu'en 2011, où elle atteint 113 917 millions DA. Par la suite, la tendance à la hausse se poursuit de manière plus marquée, avec des augmentations plus importantes d'année en année.

Il convient de noter que la croissance de la marge de solvabilité n'est pas uniforme chaque année, mais elle reste globalement positive et en augmentation constante. Cela peut être attribué à divers facteurs tels que l'amélioration de la performance financière des entreprises, l'adoption de meilleures pratiques de gestion des risques et l'évolution de la réglementation en matière de solvabilité.

Les obligations réglementaires des sociétés d'assurance comprennent les provisions techniques et les provisions réglementées. Sur le bilan, ces obligations doivent être représentées de manière équivalente par les actifs suivants:

- Les valeurs d'État, qui doivent représenter au moins 50% des engagements réglementés;
- Les valeurs mobilières, qui ne peuvent dépasser 20% des engagements réglementés;
- Les actifs immobiliers;
- Les dépôts à terme.

Tableau3 : « Eléments constitutifs des engagements réglementés »

Unité : Millions DA

	Année 2020		Année 2021		Variation 2020/2021	
	Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Les provisions techniques	155 792	90%	159 024	89%	3 233	2%
Les provisions réglementées	17 421	10%	19 047	11%	1 627	9%
Total des engagements réglementés	173 212	100%	178 072	100%	4 860	3%

Source : Rapport d'activité des assurances en Algérie 2021, Direction Des Assurances, Ministère des Finances, Algérie

Tableau4 : « Evolution des taux de représentation »

Taux de représentation	2020	2021
-Par des actifs (Représentation globale)	142%	144%
-Par des valeurs d'Etat.	86%	83%

Source : Rapport d'activité des assurances en Algérie 2021, Direction Des Assurances, Ministère des Finances, Algérie



La marge de solvabilité des compagnies d'assurance directe en Algérie a connu une évolution positive au fil des années. En 2020, elle a atteint 195 375 millions DA, marquant une augmentation par rapport à l'année précédente. Cette tendance s'est poursuivie en 2021, avec une marge de solvabilité atteignant 208 113 millions DA. En ce qui concerne la représentation des engagements réglementés par des actifs équivalents, le niveau de couverture constaté en 2020 s'est établi à 142%. Le taux global de représentation a ensuite légèrement augmenté pour atteindre 144% en 2022, enregistrant une amélioration de 2 points. Cette progression reflète une meilleure couverture des engagements réglementés par les compagnies d'assurance. Cette amélioration est principalement attribuable à la variation des engagements réglementés des compagnies d'assurance. En 2021, les engagements réglementés ont connu une variation positive, passant à 242.7 millions DA. Cette tendance s'est poursuivie en 2022, avec une augmentation supplémentaire pour atteindre 256.8 millions DA. Cela représente une évolution positive de 14 millions DA entre ces deux années, traduisant une croissance continue des engagements réglementés.

Il convient de souligner que les régulateurs des activités d'assurance en Algérie disposent d'un pouvoir d'interprétation étendu pour l'application et la mise en œuvre des règles de solvabilité et de capital réglementaire. Ils peuvent imposer des exigences supplémentaires pour couvrir certains risques, adopter des méthodes de calcul plus conservatrices ou prendre d'autres mesures similaires susceptibles d'augmenter de manière significative les exigences en matière de fonds propres ou de restreindre l'activité des compagnies.

De même, les assureurs algériens pourraient être amenés à fournir des ressources de financement afin d'améliorer leur niveau de marge de solvabilité par le biais d'augmentations de capital. Ces différentes mesures pourraient également avoir un impact significatif sur la liquidité, le résultat net consolidé et la situation financière des assureurs.

Malgré les dispositifs mis en place pour garantir un niveau adéquat de solvabilité et gérer les risques d'assurance sur le marché algérien, des conditions défavorables sur les marchés de capitaux et une interprétation évolutive de la réglementation pourraient affecter les activités des compagnies d'assurance, leur liquidité, leur résultat net consolidé ainsi que leur situation financière



Conclusion :

Dans un contexte de réglementation prudentielle en évolution constante, l'industrie de l'assurance en Algérie se transforme sous l'influence des tendances émergentes en matière de solvabilité et de gestion des risques. Les autorités algériennes se sont engagées à se conformer aux normes internationales, en recherchant un système de solvabilité adapté aux réalités économiques du pays, tout en impliquant activement les assureurs, principaux acteurs de l'industrie, à l'instar des pratiques en Europe.

Les résultats de notre étude mettent en évidence plusieurs points importants :

- La réglementation prudentielle en Algérie est axée sur la surveillance de la solvabilité des compagnies d'assurance, avec un niveau élevé de capital social minimum.
- Les autorités algériennes cherchent à mettre en place un système de solvabilité conforme aux normes internationales, en impliquant activement les assureurs et en adaptant les règles aux réalités économiques spécifiques du pays.
- La solvabilité des compagnies d'assurance est essentielle pour leur capacité à respecter leurs engagements envers les assurés, et l'insolvabilité est le principal risque financier auquel elles sont confrontées.
- La mise en œuvre de la directive européenne Solvabilité 2 vise à adapter le niveau des capitaux propres des assureurs aux risques réels auxquels ils sont exposés.
- Les assureurs algériens sont également confrontés à des risques liés à la conception des produits, à la souscription et à la gestion des sinistres, à l'évaluation des provisions et aux processus de réassurance.

Pour maintenir une solvabilité adéquate, les compagnies d'assurance peuvent adopter des approches telles que l'évaluation régulière des risques, la diversification des risques, la réassurance et le contrôle des coûts.

Généralement, la réglementation prudentielle en Algérie vise à garantir la solidité financière des compagnies d'assurance et à atténuer les risques auxquels elles sont confrontées. Les mesures prises dans ce domaine contribuent à assurer la stabilité du secteur de l'assurance et à protéger les intérêts des assurés.

Références Bibliographiques :

- Abboura, K. (2011). *Le Contrôle De La Solvabilité Des Compagnies*. Université De Setif: Colloque International Sur Les Sociétés D'assurance .
- Allag, L. (2008). *Modélisation Et Allocation Stratégique D'actif Dans Le Cadre Du Référentiel De Solvabilité 2*. Mémoire Isfa.
- Alouche, S., Fekarcha, S. (.2021). Vers Un Nouveau Cadre Prudentiel Pour Le Secteur Des Assurances En Algérie. *Revue Des Recherches En Sciences Financières Et Comptables*, Pp. 576, 592.
- Amansou, S. (2019). Gestion Des Risques: Fondements Théoriques Et Analyse Critique. *Assurances Et Gestion Des Risques*. Pp. 265-287.
- Assurances, R. D. (2021). *Activité Des Assurances En Algérie*. Algerie: Direction Générale Du Trésor Et De La Gestion.



- Bennamane, L. (2023). L'apport De L'assurance Des Risques Industriels Dans La Performance Financière D'une Compagnie D'assurance: Cas De La Saa . Algerie, Université Mouloud Mammeri.
- Boutaleb, K., Cheklat,L. (2022). *L'industrie De L'assurance Et Le Financement De L'économie Cas De L'algérie. Diss.* Algérie: Université Mouloud Mammeri,.
- Guibert, Q., Juillard, M., Planchet, F., & Teuguia, O. N. (2014). Solvabilité Prospective En Assurance: Méthodes Quantitatives Pour L'orsa . (No. Hal-01169543). .
- Hami, C., & Cherif, L. (2022). *La Contribution Du Management Des Risques Sur La Performance Des Compagnies D'assurances* . Doctoral Dissertation: Université Mouloud Mammeri.
- Kadri, C. & Mahri, N. . (2020). *L'élaboration D'une Cartographie Des Risques Au Sein D'une Compagnie D'assurance Cas: La Compagnie Algérienne D'assurance Et De Réassurance (Caar).* Algérie: L'école Supérieure Du Commerce.
- Kermisch, C. (2011). *Le Concept Du Risque: De L'épistémologie A L'éthique.* Lavoisier.
- Kheloufi, H., & Ikene, F. (2019). *L'importance De L'assurance Incendie Et L'assurance Des Pertes D'exploitation Après Incendie Au Niveau Des Entreprises. Cas De La Crma De Tizi-Ouzou.* Algérie: Doctoral Dissertation, Université Mouloud Mammeri.
- Marref, S. (2013). Etude De L'impact Du Transfert De Technologie En Vue D'une Amélioration De La Gestion Des Risques Industriels: Cas De L'industrie Textile Cotitex-Batna . Algerie, Université De Batna 2.
- Mazzanti, A. (2012). *La Formule Standard (Version Qis5), Leviers Et/Ou Incertitudes Pour Des Garanties Epargne Et Retraite. Thèse Professionnelle.* France: Ecole Nationale D'assurance.
- Melyon, G. (2007). *Gestion Financière.* France: Bréal.
- Poret, P. (2014). *Impact De La Direct Ive Solvabilité Ii Sur Le Risque Dépendance. Mémoire Du Diplôme Universitaire D'actuariat De L'isfa.* France: Université Lyon 1.
- Raïs, H. (2012). *Gestion Des Risques: Mesures Et Stratégies: Analyse Empirique De La Gestion Des Risques Dans Les Entreprises Non Financières Françaises (Doctoral Dissertation).* France: Toulouse .
- Réglementaires, R. L. (2023, 04 16). *Société-Assurance.* Récupéré Sur Cna.Dz: <https://Cna.Dz/Societe-Dassurance/11/02/2021/>
- Simonnet, C. (2015). *La Gestion Des Risques Portés Par Le Client En Banque Et Assurance: Comportements Et Ethique Des Acteurs.* Paris: (Doctoral Dissertation).
- Uar. (2014). *Ordonnance N° 95-07du 23 Chaabane 1415.* Relative Aux Assurances Et Ses Textes D'application: Correspondant Au25 Janvier 1995.